

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

②

N° 80 07962

⑤4 Flacon distributeur.

⑤1 Classification internationale (Int. Cl.³). B 65 D 47/20; A 45 D 34/02.

②2 Date de dépôt..... 9 avril 1980.

③③ ③② ③① Priorité revendiquée :

④1 Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 42 du 16-10-1981.

⑦1 Déposant : Société anonyme dite : L'OREAL, résidant en France.

⑦2 Invention de : Georges Coudane.

⑦3 Titulaire : *Idem* ⑦1

⑦4 Mandataire : Jacques Peuscet, conseil en brevets,
3, square de Maubeuge, 75009 Paris.

FLACON DISTRIBUTEUR.

On connaît notamment dans le domaine de la cosmétique ou de la parfumerie des flacons sur lesquels s'adapte, comme organe d'obturation, un capot dit de présentation dont la pa-
 5 roi latérale prolonge sensiblement vers le haut le volume ex-
 térieur des flacons. Il en résulte un ensemble de forme agréa-
 ble permettant de mettre en valeur le contenu des flacons. Tou-
 tefois, le débouchage des flacons de ce genre requiert l'enlè-
 vement du capot de présentation qui obture le goulot et inver-
 10 sement le rebouchage nécessite la mise en place du capot sur le/

La présente invention vise à apporter des perfection-
 nements à ces flacons consistant à rendre à la fois plus rapi-
 de et plus facile la manoeuvre de bouchage et de débouchage
 tout en conservant les mêmes caractéristiques que les flacons
 15 de l'état de la technique notamment sur le plan esthétique.

Selon l'invention, l'ouverture ou la fermeture du fla-
 con s'effectue non pas par une dissociation du capot et de
 l'enceinte du flacon, mais par une simple manoeuvre de rotation,
 par exemple à l'aide du pouce, d'un obturateur cylindrique por-
 20 té par le capot et qui permet d'ouvrir ou de fermer à volonté
 le goulot de l'enceinte.

La présente invention a donc pour objet un flacon dis-
 tributeur consistant, d'une part, en une enceinte qui contient
 un produit à distribuer et, d'autre part, en un capot distribu-
 25 teur associé à l'enceinte, le fond du capot distributeur compor-
 tant une rainure à l'intérieur de laquelle un obturateur est
 monté à pivotement, cet obturateur étant pourvu d'une lumière
 qui traverse sa paroi latérale et qui, par rotation dudit obtu-
 rateur, est susceptible de venir en vis-à-vis du goulot de l'en-
 30 ceinte, caractérisé par le fait que l'obturateur a sensiblement
 la forme générale d'un cylindre à base circulaire monté à pivo-
 tement autour de son axe et que celle des extrémités de la lu-
 mière qui est opposée au goulot constitue l'orifice de distri-
 bution du flacon distributeur.

35 Dans un mode préféré de réalisation, la rainure com-
 prend deux parois latérales parallèles qui sont sensiblement
 perpendiculaires à l'axe de l'obturateur cylindrique et une pa-
 roi inférieure courbe en arc de cercle qui épouse la paroi la-
 térale dudit obturateur ; à l'intérieur du goulot de l'encein-
 40 te -----

est emboîté de façon étanche un fourreau raccordé à la paroi inférieure courbe de la rainure, celle des extrémités du fourreau qui débouche à l'intérieur de la rainure pouvant être ouverte ou fermée par l'obturateur cylindrique ; le fond du capot distributeur, dans lequel est pratiquée la rainure, a une paroi extérieure courbe convexe en arc de cercle dont l'axe est sensiblement confondu avec l'axe de l'obturateur cylindrique et dont le rayon est sensiblement égal à celui dudit obturateur ; la paroi courbe du fond du capot et la paroi inférieure courbe de la rainure sont avantageusement semi-circulaires ; une partie striée est prévue en relief sur la paroi latérale de l'obturateur cylindrique, l'obturateur étant susceptible de venir en butée, par sa partie striée, contre l'un des deux bords opposés de la paroi inférieure courbe de la rainure ; la lumière de l'obturateur cylindrique est sensiblement rectiligne et radiale, l'axe de ladite lumière venant sensiblement en coïncidence avec l'axe du fourreau, lorsque la partie striée de l'obturateur cylindrique vient en butée contre l'un des deux bords de la paroi inférieure courbe de la rainure ; la solidarisation du capot distributeur sur l'enceinte est réalisée au moyen d'au moins un bourrelet prévu sur la paroi latérale intérieure du capot, ce bourrelet venant s'encliqueter à l'intérieur d'une gorge prévue sur la paroi latérale de l'enceinte ; le flacon distributeur a sensiblement la forme d'un prisme droit à base rectangulaire, la paroi latérale du capot étant disposée dans le prolongement de la paroi latérale de l'enceinte associée.

Pour mieux faire comprendre l'objet de la présente invention, on va en décrire ci-après, à titre d'exemple purement illustratif et non limitatif, un mode de réalisation représenté sur le dessin annexé.

Sur ce dessin :

- la figure 1 est une vue en perspective du flacon distributeur selon l'invention ;

- la figure 2 est une vue en coupe longitudinale axiale du flacon distributeur ;

- la figure 3 est une vue en coupe transversale axiale du flacon distributeur ; et

- la figure 4 est une vue en perspective de l'ob-

turateur cylindrique du flacon.

En se référant au dessin, on voit que le flacon distributeur comprend une enceinte 1 réalisée en un alliage léger et destinée à contenir un produit cosmétique tel qu'un parfum par exemple. L'enceinte 1 est sensiblement de forme prismatique à base rectangulaire, les deux petits côtés de sa paroi latérale présentant une paroi semi-circulaire. De façon classique, un goulot 2 est prévu à la partie supérieure de l'enceinte 1.

Un capot distributeur 3 est fixé à la partie supérieure de l'enceinte 1. Il se présente également sous la forme d'un prisme droit à base rectangulaire. Les petits côtés, de même que le fond du capot 3, ont une forme semi-circulaire. Ainsi qu'il est visible sur la figure 1, la paroi latérale du capot 3 prolonge sensiblement vers le haut la paroi latérale de l'enceinte associée 1.

La fixation du capot distributeur 3 sur l'enceinte 1 s'effectue au moyen de deux bourrelets intérieurs 4 (figure 3) prévus en relief sur chacun des grands côtés du capot 3, chacun des bourrelets précités venant s'encliqueter à l'intérieur d'une gorge de forme complémentaire pratiquée sur chacun des grands côtés de l'enceinte 1.

Sur le fond du capot distributeur 3, est pratiquée une rainure 5 qui débouche sur chacun des grands côtés du capot distributeur 3 ; elle comporte deux parois latérales parallèles disposées symétriquement par rapport à l'axe du capot distributeur 3 et une paroi inférieure 6 de forme semi-circulaire. Sur cette paroi se raccorde un fourreau 17 qui s'emboîte de façon étanche à l'intérieur du goulot 2 de l'enceinte 1, lorsque le capot distributeur 3 est fixé par encliquetage sur l'enceinte 1. Le fourreau 17, à travers lequel peut s'écouler le produit conditionné dans l'enceinte 1, est obturé par un obturateur cylindrique 7 monté à pivotement, autour de son axe, dans la rainure 5. L'assemblage de l'obturateur cylindrique 7 à l'intérieur de la rainure 5 est assuré par deux tétons coaxiaux 8 disposés selon l'axe de l'obturateur cylindrique 7, ces deux tétons étant engagés dans deux alésages 9 pratiqués sur les parois latérales de la rainure 5.

La largeur de l'obturateur cylindrique 7 est sen-

siblement égale, au jeu près, à l'écartement des deux parois latérales parallèles de la rainure 5. La mise en place des deux tétons coaxiaux 8 à l'intérieur de leurs deux logements 9 est obtenue par déformation des deux parois latérales de la rainure 5. Le diamètre de l'obturateur cylindrique 7 est sensiblement égal, au jeu près au diamètre intérieur de la paroi inférieure semi-circulaire 6 de la rainure 5. La coopération de la paroi latérale de l'obturateur cylindrique 7 avec la paroi inférieure 6 de la rainure 5 assure la fermeture étanche du fourreau 7. Le diamètre de l'obturateur cylindrique 7 est aussi approximativement égal au diamètre extérieur du fond semi-circulaire du capot distributeur 3 ; en outre, l'axe du fond semi-circulaire du capot est sensiblement confondu avec l'axe de l'obturateur cylindrique 7, si bien que la paroi extérieure de l'obturateur cylindrique (figures 1 et 3) vient dans le prolongement du fond du capot.

L'obturateur cylindrique 7 est percé, au milieu de sa paroi latérale, d'une lumière radiale 10. La lumière radiale 10 a une section circulaire dont le diamètre est sensiblement égal au diamètre intérieur du fourreau 17 emboîté à l'intérieur du goulot de l'enceinte 1.

Pour pouvoir agir aisément sur l'obturateur cylindrique 7, par exemple à l'aide du pouce, une partie striée 11 est prévue en relief sur sa paroi latérale. La partie striée 11 sert également à limiter la rotation de l'obturateur cylindrique 7 en venant en butée contre l'une des deux arêtes 12 d'intersection de la paroi intérieure 6 de la rainure avec un grand côté du capot distributeur 3. Ainsi, grâce à la coopération de la partie striée 11 de l'obturateur 7 et des deux arêtes 12 de la rainure, la rotation de l'obturateur 7 est limitée à environ un demi-tour. La position ouverte de l'obturateur 7 est obtenue lorsque ce dernier vient en butée sur l'une des deux arêtes 12 de la rainure 5 ; cette position est visible sur la figure 3 ; la position fermée est obtenue en faisant pivoter dans le sens inverse des aiguilles d'une montre l'obturateur cylindrique 7 d'à peu près un quart de tour pour amener sa partie striée 11 en butée contre l'autre arête 12 de la rainure 5 ; dans cette position, l'utilisateur est sûr que l'enceinte 1 est bien fermée par l'obturateur 7. Ainsi, les deux positions "ouverte" et "fermé", qui correspon-

dent chacune à une position de fin de course de l'obturateur, peuvent être aisément repérées par l'utilisateur.

Le remplissage de l'enceinte 1 du flacon distributeur peut être effectué soit préalablement soit postérieurement à la mise en place par encliquetage du capot distributeur 3 sur l'enceinte 1. Pour opérer une distribution, l'utilisateur fait pivoter l'obturateur cylindrique 7 en exerçant une pression sur la partie striée 11 pour amener l'obturateur dans la position représentée sur la figure 3 ; la lumière radiale 10 de l'obturateur se trouve alors en vis-à-vis du fourreau 17 et le produit liquide contenu dans l'enceinte 1 peut s'écouler à travers la lumière 10. Après usage, une rotation d'un quart de tour dans le sens opposé ramène l'obturateur cylindrique 7 dans la position de fermeture dans laquelle le fourreau 17 est fermé par la paroi latérale pleine de l'obturateur.

On peut noter que la manoeuvre d'ouverture ou de fermeture du flacon distributeur est à la fois simple et rapide, car il suffit de faire pivoter d'à peu près un quart de tour, l'obturateur cylindrique sans aucune opération de dissociation du capot et de l'enceinte.

Il est bien entendu que le mode de réalisation ci-dessus décrit n'est aucunement limitatif et pourra donner lieu à toutes modifications désirables sans sortir pour cela du cadre de l'invention.

REVENDEICATIONS

1 - Flacon distributeur consistant, d'une part, en une enceinte qui contient un produit à distribuer et, d'autre part, en un capot distributeur associé à l'enceinte, le fond du capot distributeur comportant une rainure à l'intérieur de laquelle un obturateur est monté à pivotement, cet obturateur étant pourvu d'une lumière qui traverse sa paroi latérale et qui, par rotation dudit obturateur, est susceptible de venir en vis-à-vis du goulot de l'enceinte, caractérisé par le fait que l'obturateur (7) a sensiblement la forme générale d'un cylindre à base circulaire monté à pivotement autour de son axe et que celle des extrémités de la lumière (10) qui est opposée au goulot (2) constitue l'orifice de distribution du flacon distributeur.

2 - Flacon distributeur selon la revendication 1, caractérisé par le fait que la rainure (5) comprend deux parois latérales parallèles qui sont sensiblement perpendiculaires à l'axe de l'obturateur cylindrique (7) et une paroi inférieure (6) courbe en arc de cercle qui épouse la paroi latérale dudit obturateur.

3 - Flacon distributeur selon la revendication 2, caractérisé par le fait qu'à l'intérieur du goulot (2) de l'enceinte (1) est emboîté de façon étanche un fourreau (17) raccordé à la paroi inférieure courbe de la rainure, celle des extrémités du fourreau (17) qui débouche à l'intérieur de la rainure (5) pouvant être ouverte ou fermée par l'obturateur cylindrique (7).

4 - Flacon distributeur selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé par le fait que le fond du capot (3), dans lequel est pratiquée la rainure (5) a une paroi extérieure courbe convexe en arc de cercle dont l'axe est sensiblement confondu avec l'axe de l'obturateur cylindrique (7) et dont le rayon est sensiblement égal à celui dudit obturateur.

5 - Flacon distributeur selon les revendications 2 et 4 prises simultanément, caractérisé par le fait que, d'une part, la paroi courbe du fond du capot (3) et que, d'autre part, la paroi inférieure courbe de la rainure (5) sont sensiblement semi-circulaires.

6 - Flacon distributeur selon l'une des revendications 1 à 5, caractérisé par le fait qu'une partie striée (11) est

prévue en relief sur la paroi latérale de l'obturateur cylindrique (7), ledit obturateur étant susceptible de venir en butée, par sa partie striée (11), contre l'un des deux bords opposés de la paroi inférieure courbe de la rainure (5).

5 7 - Flacon distributeur selon les revendications 1, 3 et 6 prises simultanément, caractérisé par le fait que la lumière (10) de l'obturateur cylindrique (7) est sensiblement rectiligne et radiale, l'axe de ladite lumière venant sensiblement en coïncidence avec l'axe du fourreau (17), lorsque la partie
10 striée (11) de l'obturateur cylindrique (7) vient en butée contre l'un des deux bords de la paroi inférieure courbe de la rainure (5).

8 - Flacon distributeur selon l'une des revendications 1 à 7, caractérisé par le fait que la solidarisation du capot
15 distributeur (3) sur l'enceinte (1) est réalisée au moyen d'au moins un bourrelet (4) prévu sur la paroi latérale intérieure du capot, ce bourrelet venant s'encliqueter à l'intérieur d'une gorge prévue sur la paroi latérale de l'enceinte (1).

9 - Flacon distributeur selon l'une des revendications
20 1 à 8, caractérisé par le fait qu'il a sensiblement la forme d'un prisme droit à base rectangulaire, la paroi latérale du capot (3) étant disposée dans le prolongement de la paroi latérale de l'enceinte (1) associée.

1/2

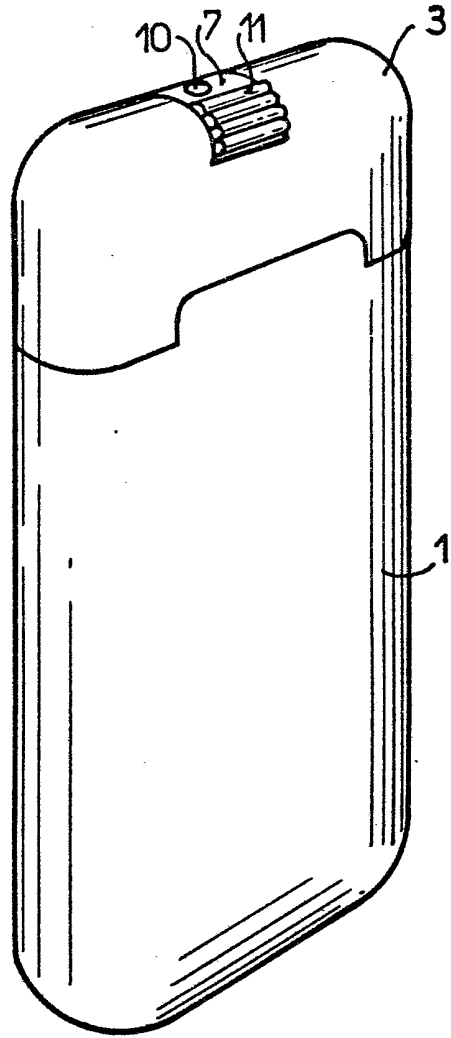


FIG.1

2/2

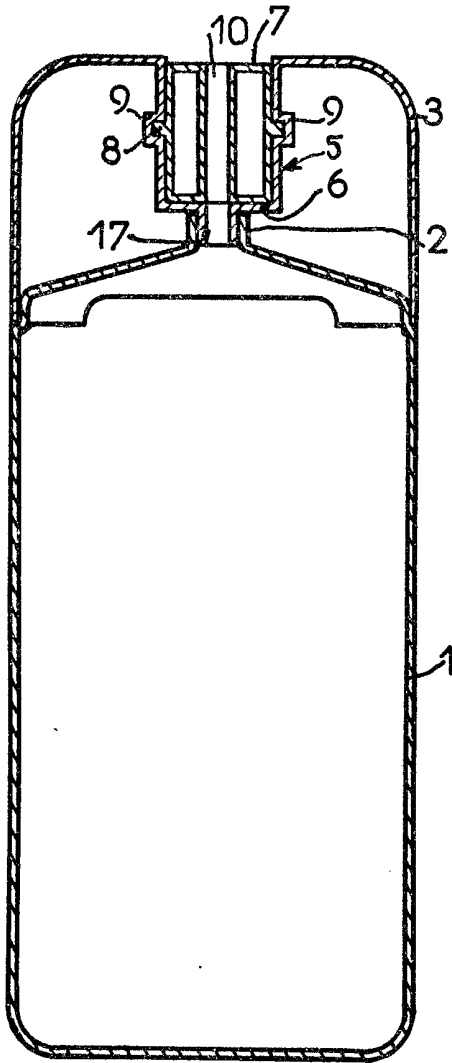


FIG. 2

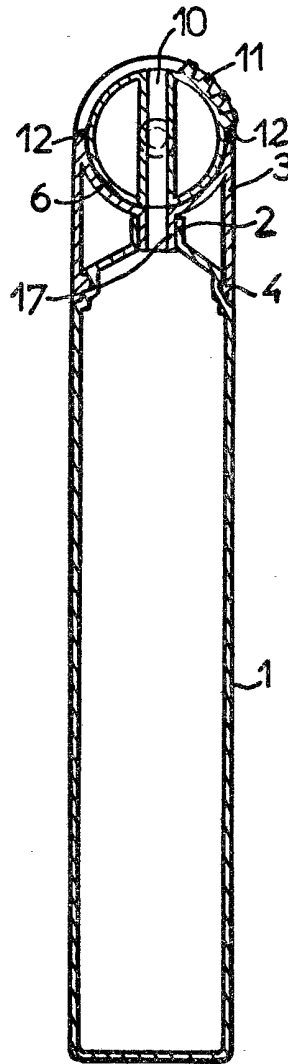


FIG. 3

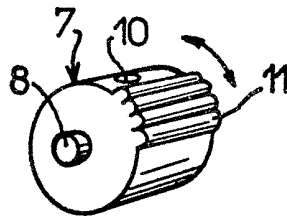


FIG. 4